Annexe 3

Groupe de travail sur le personnel auprès du Comité permanent

54^e Réunion du Comité permanent, avril 2018

Le Groupe de travail sur le personnel s'est réuni le 24 avril 2018.

Les membres présents étaient les suivants : Autriche, Canada (présidence), États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Roumanie, Sénégal, Slovénie et Suisse.

Le Groupe de travail a discuté de trois thèmes, à savoir :

- 1. Responsable régional pour l'Afrique
- 2. Postes vacants au Secrétariat Ramsar
- 3. Organigramme du Secrétariat Ramsar

Responsable régional pour l'Afrique

- 1. Le Groupe de travail sur le personnel rappelle au Comité permanent l'annexe 4 de la Résolution XII.1 et l'amendement à cette annexe qui a été approuvé par le Comité permanent lors de sa 52^e Réunion en juin 2016, notant que cette annexe amendée identifie le nombre de membres du personnel et leurs postes (selon le Groupe de fonction des Ressources humaines de l'UICN) pour le Secrétariat pendant la période triennale en cours. Le Groupe de travail sur le personnel aimerait qu'il soit noté que la décision précédente de la COP a été respectée malgré une modification du mandat du responsable régional pour l'Afrique. De même, d'autres mesures relatives au personnel qui ont été prises depuis la COP12 ont respecté la décision de la COP12.
- 2. Le Groupe de travail sur le personnel reconnaît que le Secrétariat a souvent de la difficulté à répondre aux besoins et aux demandes des Parties contractantes en raison de sa taille et de ses ressources limitées. Le Groupe de travail sur le personnel reconnaît en outre que pour gagner en efficacité, tirer parti de l'expertise, donner des occasions d'acquérir de nouvelles compétences, décloisonner les structures, promouvoir le travail d'équipe, aider les collègues en période de charge de travail accrue et favoriser une meilleure application de la Convention, l'ensemble du personnel, et pas uniquement le responsable régional pour l'Afrique, peut être appelé à participer à des tâches qui sortent du cadre de ses activités quotidiennes habituelles. Le Groupe de travail sur le personnel recommande que le Comité permanent demande au Secrétariat de veiller à ce que tous les mandats tiennent compte de ce besoin de flexibilité dans leurs activités.
- 3. Concernant spécifiquement le responsable de la région Afrique, le Groupe de travail sur le personnel rappelle au Comité permanent le rapport du Groupe de travail sur le personnel (annexe 3 du rapport et Décisions de la 52^e Réunion du Comité permanent) accepté par le Groupe de travail sur la gestion, présenté et noté par le Comité permanent en juin 2016, à savoir :
 - Le Groupe de travail sur le personnel recommande au Groupe de travail sur la gestion, en ce qui concerne les lieux d'affectation des responsables régionaux, que pour tous ceux qui sont financés par le budget administratif, la région, en discussion avec le Secrétariat, détermine les meilleurs lieux d'affectation des responsables régionaux respectifs. Ce sera conforme aux processus et règles de l'UICN en matière d'emploi, en tenant compte des contraintes financières de Ramsar;

- Le Groupe de travail sur le personnel demande que le Groupe de travail sur la gestion prie le Secrétariat de revoir la description de poste du responsable régional pour l'Afrique afin de s'assurer qu'elle reflète l'attention prioritaire accordée à la région géographique 'Afrique.
- 4. Quant aux prochaines étapes concernant le responsable régional pour l'Afrique, le Groupe de travail sur le personnel recommande au Comité permanent de demander au Secrétaire général de rétablir le titre du poste de responsable régional pour l'Afrique en abandonnant celui de responsable régional du renforcement des capacités. En même temps, le mandat du poste devrait être modifié, en tenant compte des discussions précédentes sur ce poste lors de la 52^e Réunion du Comité permanent, mentionnées ci-dessus, sachant que le responsable consacrera la majorité de son temps à la région ; cependant, à des degrés divers, le poste appuiera le Secrétariat dans son ensemble, dans toutes les régions. Cet appui comprendra, sans toutefois s'y limiter, la coordination au sein du Secrétariat du renforcement des capacités afin d'aider les Parties contractantes à appliquer la Convention et le 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024.
- 5. Le Groupe de travail sur le personnel recommande au Comité permanent que le mandat révisé du responsable régional pour l'Afrique serve de modèle pour le mandat des autres responsables régionaux afin d'éviter que d'autres régions ne fassent état de préoccupations similaires à l'avenir.

Postes vacants au Secrétariat Ramsar

- 1. Le Groupe de travail sur le personnel recommande au Comité permanent de demander au Secrétariat d'afficher tous les postes vacants, en temps opportun, sur le site Web de Ramsar en plus du site Web de l'UICN, ce qui contribuera à attirer des candidats de qualité s'intéressant à la conservation des zones humides.
- Le Groupe de travail sur le personnel recommande en outre au Comité permanent de prier le Secrétariat d'afficher sur le site Web de Ramsar les règles et règlements en matière de recrutement et de personnel afin de garantir la clarté de toutes les règles et procédures relatives au personnel.

Organigramme du Secrétariat Ramsar

1. Reconnaissant la nécessité de tenir les Parties contractantes et les partenaires externes au courant de l'identité des membres du Secrétariat, le Groupe de travail sur le personnel prie le Comité permanent de demander au Secrétariat d'afficher son organigramme sur le site Web, ainsi que le nom des personnes occupant chacun des postes. Le Groupe de travail sur le personnel suggère qu'une modification de la page actuelle du site Web de Ramsar consacrée au personnel s'inspire de l'organigramme de l'UICN, répondant ainsi à cette demande.